



**NATIONS
UNIES**

EP

UNEP/MED WG.546/8



PNUE



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

10 April 2023
Français
Original: English

9^{ème} réunion des correspondants nationaux du Programme d'Action Stratégique pour la Conservation de la Diversité Biologique en région méditerranéenne (SAPBIO)

Barcelone (Espagne), 24 février 2023

Rapport de la 9^{ème} réunion des correspondants nationaux du Programme d'Action Stratégique pour la Conservation des Diversité biologique dans la région méditerranéenne (SAPBIO)

Note:

Les désignations employées et la présentation du matériel dans ce document n'impliquent pas l'expression d'une quelconque opinion de la part du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (SPA/RAC) et du Programme des Nations Unies pour l'Environnement concernant le statut légal de tout Etat, Territoire, ville ou zone, ou de ses autorités, ou concernant la délimitation de leurs frontières ou limites.

© 2023

Programme des Nations Unies pour l'Environnement / Plan d'Action pour la
Méditerranée (PNUE/PAM)
Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (SPA/RAC)
Boulevard du Leader Yasser Arafat
B.P. 337 - 1080 Tunis Cedex - Tunisie
E-mail : car-asp@spa-rac.org

Rapport de la 9^{ième} réunion des correspondants nationaux du Programme d'Action Stratégique pour la conservation de la diversité Biologique dans la région méditerranéenne (SAPBIO)

Introduction

1. Les Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone) et à ses Protocoles ont adopté, lors de leur 22^{ième} réunion (Antalya, Türkiye, 7-10 décembre 2021), deux stratégies régionales majeures, à savoir : (i) le Programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles dans la région méditerranéenne (SAPBIO post-2020 ; Décision IG.25/11), et (ii) la Stratégie régionale post-2020 pour les Aires Marines et Côtières Protégées (AMCP) et les Autres Mesures de Conservation Efficaces par zone (AMCE) en Méditerranée (Décision IG.25/12).
2. La Décision IG.25/11 exhorte le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP) à apporter un soutien technique à la mise en œuvre du SAPBIO post-2020, par le biais de la coopération technique, d'activités de renforcement des capacités et de la mobilisation de ressources externes ; et invite les organisations internationales concernées, les organismes de financement, la communauté internationale des bailleurs de fonds et les Parties contractantes, le cas échéant, à prendre pleinement en considération les actions prioritaires du SAPBIO post-2020 dans leur programmation pour appuyer les actions menées dans la région méditerranéenne.
3. Le CAR/ASP accorde une importance capitale à une mise en œuvre opérationnelle réaliste du SAPBIO post-2020 soutenu par la Stratégie Post-2020 pour les AMCP et AMCE. À cette fin, le CAR/ASP a lancé un processus visant à élaborer et à initier la mise en œuvre d'une Stratégie de mobilisation des ressources pour le SAPBIO post-2020, y compris la Stratégie Post-2020 pour les AMCP et AMCE, pour la période 2022-2030. Ce processus est mené en étroite consultation avec les Parties contractantes, ainsi qu'avec les organisations régionales et internationales membres du Comité consultatif du SAPBIO post-2020.
4. Dans ce contexte, le CAR/ASP a convoqué la 9^{ième} réunion des correspondants nationaux du Programme d'action stratégique pour la conservation de la diversité biologique dans la région méditerranéenne (SAPBIO) (ci-après dénommée la " réunion "). La réunion s'est tenue à l'hôtel Condes de Barcelona, à Barcelone, Espagne, le 24 février 2023.
5. Les objectifs de la réunion étaient les suivants :
 - Examiner les prochaines étapes de la mise en œuvre aux niveaux national et régional du SAPBIO post-2020 ;
 - Examiner l'avant-projet de la stratégie de mobilisation des ressources (ci-après dénommée " SMR ").
 - Faire participer et soutenir les pays dans les projets proposés.

Participation

6. Tous les correspondants nationaux du SAPBIO ont été invités à participer ou à désigner leurs représentants. Les parties contractantes suivantes étaient représentées à la réunion : Chypre, Croatie, Egypte, Espagne, France, Israël, Italie, Liban, Malte, Monténégro, Slovaquie et Tunisie.

7. Les organisations intergouvernementales ou non gouvernementales concernées, membres du Comité consultatif du SAPBIO post-2020, ont également été invitées à désigner leurs représentants à la réunion en tant qu'observateurs. Les secrétariats des organisations gouvernementales et non gouvernementales suivantes étaient représentés en tant qu'observateurs : Centre Thématique Européen-Université de Malaga (CTE-UMA) et le Bureau méditerranéen du Fonds mondial pour la nature (WWF Med).
8. Un représentant de l'Unité de coordination du Plan d'Action pour la Méditerranée - Secrétariat de la Convention de Barcelone (PNUE/PAM) a ouvert la réunion par visioconférence.
9. Le CAR/ASP a assuré le secrétariat de la réunion.
10. La liste des participants est jointe en Annexe I au présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

11. La réunion a été ouverte le vendredi 24 février 2023, à 9h00, par les représentants du pays hôte, du PNUE/PAM et du CAR/ASP.
12. M. Jorge Alonso Rodríguez, chef de l'unité AMP à la Direction générale de la biodiversité, des forêts et de la désertification du ministère de la transition écologique et du défi démographique de l'Espagne, après avoir souhaité la bienvenue à tous les participants, a souligné l'harmonisation et l'alignement entre le SAPBIO post-2020 et les documents du Cadre mondial pour la biodiversité afin de remédier à la perte de biodiversité en Méditerranée d'ici 2030. Il a souligné l'importance de cette réunion pour discuter de la stratégie de mobilisation des ressources comme première étape de la mise en œuvre du SAPBIO post-2020 et des cadres de conservation du CMB.
13. M. Gabino Gonzalez Deogracia, Coordinateur adjoint du PNUE/PAM, intervenant par visioconférence, a remercié le CAR/ASP pour lui avoir donné l'opportunité de participer à cette importante réunion. Il a donné un aperçu historique de l'adoption des deux stratégies et de leur importance en tant que documents d'orientation pour l'effort de conservation dans la région. Il a souligné l'importance de ce processus de consultation pour la finalisation de la stratégie de mobilisation des ressources qui appuiera la mise en œuvre de ces deux stratégies majeures.
14. M. Khalil Attia, Directeur du CAR/ASP, a souhaité la bienvenue aux participants et a remercié les autorités espagnoles pour l'accueil de la réunion. Il a souligné l'importance de la réunion et du processus de consultation pour le suivi de la mise en œuvre du SAPBIO post-2020.

Point 2 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'organisation

2.1. Règlement intérieur

15. La réunion a convenu que le règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et ses Protocoles annexes (UNEP/IG.43/6, Annexe XI), tel qu'amendé par les Parties contractantes (UNEP(OCA)/MED IG.1/5 et UNEP(OCA)/MED IG.3/5), s'appliquerait *mutatis mutandis* à leurs délibérations.

2.2. Élection des membres du bureau

16. L'assemblée a élu à l'unanimité les membres du bureau suivants :
Président : M. Jorge Alonso Rodriguez (Espagne),
Vice-présidents : Mme Jelena Uros (Croatie),

Rapporteur: Mme Samia Boufares (Tunisie),
M. Mostafa Fouda (Egypte)

2.3. Adoption de l'ordre du jour

17. Le Secrétariat a présenté l'ordre du jour provisoire, qui avait été publié sous la cote UNEP/MED WG.546/1, et la version annotée sous la cote UNEP/MED WG.546/2.
18. Après avoir examiné les deux documents, la réunion a approuvé l'ordre du jour et le calendrier proposé.
19. L'ordre du jour de la réunion figure à l'Annexe II du présent rapport.

2.4. Organisation des travaux

20. La réunion a eu lieu le matin et l'après-midi du vendredi 24 février 2023, de 9 heures à 12 heures 30 et de 14 heures à 17 heures.
21. Les langues de travail de la réunion étaient l'anglais et le français. L'interprétation simultanée était disponible pendant les séances plénières de la réunion.

Point 3 de l'ordre du jour : Mesures prises en vue de la mise en œuvre du programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles dans la région méditerranéenne (SAPBIO post-2020) aux niveaux régional et national

22. Le Secrétariat a présenté une brève mise à jour du suivi entrepris depuis la huitième réunion des correspondants nationaux SAPBIO et a informé la réunion des mesures prises pour lancer la mise en œuvre du SAPBIO post-2020 au niveau régional.
23. Les représentants des parties contractantes ont informé la réunion des étapes prévues, initiées ou entreprises pour la mise en œuvre du SAPBIO post-2020 au niveau national.
24. Plusieurs représentants ont souligné l'importance des solutions communes et de la coopération entre les pays, et en particulier les pays voisins, comme opportunité pour appuyer la mise en œuvre des projets régionaux et du SAPBIO post-2020. Le CAR/ASP pourrait jouer un rôle de facilitateur et de coordinateur entre les Parties contractantes pour ces aspects transfrontaliers, y compris les aires marines protégées transfrontalières et les aires protégées au-delà des juridictions nationales.
25. Plusieurs pays ont proposé de partager leur expérience, leurs connaissances et leurs capacités techniques en matière de conservation, de surveillance et d'évaluation de la biodiversité marine et côtière et d'offrir une assistance en nature à ceux qui en ont besoin.
26. Certains représentants ont souligné l'importance de la gestion participative, y compris la cogestion, en tant que mécanisme important pour appuyer et accélérer les efforts de conservation, de gestion et de suivi de la biodiversité marine et côtière.
27. Un représentant a déclaré que l'effort à faire consiste à trouver des moyens de financement innovants adaptés à la crise mondiale.
28. Un autre représentant a recommandé de diffuser les résultats des réunions précédentes des correspondants nationaux du SAPBIO sur le site web du CAR/ASP.

Point 4 de l'ordre du jour : Examen de l'avant-projet de la stratégie de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du SAPBIO post-2020, y compris la stratégie régionale post-2020 pour les aires marines et côtières protégées (AMCP) et les autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCE) en Méditerranée

4.1 Stratégie de mobilisation des ressources

29. Le Secrétariat a présenté aux participants le document de travail UNEP/MED WG.546/3 " Avant-projet de la stratégie de mobilisation des ressources pour le SAPBIO post-2020, y compris la stratégie post-2020 pour les AMCP et AMCE, pour la période 2022-2030 ".
30. La réunion a salué le travail du Secrétariat dans l'élaboration de l'avant-projet de la SMR et du portefeuille de projets associé, ainsi que dans la coordination du processus connexe, y compris plusieurs réunions et l'intégration des contributions des Parties contractantes et des partenaires concernés.
31. La réunion a recommandé de trouver des moyens novateurs pour la mobilisation des fonds afin de financer la conservation de la biodiversité marine et côtière, en utilisant des mécanismes innovants et en suscitant l'intérêt et le soutien de nouvelles catégories de bailleurs, y compris le secteur privé, les institutions financières, les banques et autres. Dans ce contexte, la réunion a recommandé d'examiner les mécanismes proposés dans le cadre de la CDB (objectif 18 du cadre mondial pour la biodiversité post-2020) et de veiller à ce que la convention de Barcelone joue un rôle dans l'adoption de mécanismes de financement novateurs dans la région, comme la réduction des subventions préjudiciables.
32. Les participants ont recommandé que les pays développent leurs mécanismes nationaux de financement durable pour la conservation de la biodiversité marine et côtière, comme moyen pour soutenir et pérenniser leurs efforts de conservation, au-delà des fluctuations qui pourraient se produire au niveau des bailleurs de fonds internationaux.
33. Les participants ont souligné l'importance de détailler au maximum les concepts des projets afin que les propositions soient plus complètes et intéressantes.
34. Les participants ont recommandé de prendre en compte les initiatives et projets existants et de s'appuyer sur les projets et initiatives antérieurs du CAR/ASP et d'autres partenaires.

4.2 Portefeuille de projets

Concept du projet 1 : Conserver la biodiversité et promouvoir l'économie bleue ainsi que l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci en Méditerranée par le biais des AMCP et AMCE :

35. Plusieurs représentants ont exprimé l'intérêt de leur pays à participer au projet.
36. Les participants ont recommandé d'inclure l'aspect lié à la sensibilisation et à l'implication des secteurs et autres parties prenantes dans les efforts de conservation par zone.
37. Suite à l'identification et à la reconnaissance des AMCE, la réunion a recommandé leur mise en œuvre en Méditerranée pour promouvoir la conservation de la biodiversité.
38. Les participants ont recommandé d'ajuster l'aspect relatif à la pêche durable à petite échelle pour inclure les aires marines protégées et/ou les AMCE, en tenant compte des législations nationales et des catégories d'aires marines protégées concernées, l'objectif étant de conserver la biodiversité

si la pêche durable à petite échelle et le tourisme durable sont autorisés dans une aire marine protégée et dans les zones relevant des AMCE.

39. Les participants ont recommandé d'ajouter l'aspect lié à la cohérence du réseau aux niveaux sous-régional et régional au-delà de l'appui à fournir pour la réalisation de réseaux nationaux cohérents d'AMP.
40. Les participants ont souligné l'importance des avantages et des services que la biodiversité et les AMP pourraient fournir à d'autres secteurs économiques et ont recommandé de rationaliser le SAPBIO post-2020 dans le cadre des stratégies nationales concernées.

Concept du projet 2 : Rétablir les principaux habitats marins et côtiers de la Méditerranée :

41. Plusieurs représentants ont exprimé l'intérêt de leur pays à participer au projet.
42. La réunion propose de concevoir des actions concrètes dans le cadre de ce projet sur la base des connaissances existantes, des projets pilotes de rétablissement antérieurs au niveau européen, par exemple, et de l'identification de sites naturels gérés spécifiques où les pressions à l'origine des dommages sont éliminées.

Concept du projet 3 : Conservation des tortues marines dans la région méditerranéenne : Préserver la fonction de l'écosystème et la résilience climatique grâce à l'amélioration des populations de tortues marines en Méditerranée :

43. Plusieurs représentants ont exprimé l'intérêt de leur pays à participer au projet.
44. La réunion a recommandé de mettre davantage l'accent sur les activités de protection de l'habitat des tortues marines, sur la réduction des menaces telles que la pollution sonore et lumineuse, et sur l'inclusion d'activités plus précises et plus efficaces, notamment en ce qui concerne les effets du changement climatique sur les espèces et la manière de définir les mesures de gestion.
45. Un représentant a proposé d'harmoniser le format du concept du projet avec les autres concepts et d'inclure des activités consacrées à la tortue à carapace molle *Trionyx triunguis*.

Concept du projet 4 : Catalyser l'action transformatrice des gouvernements et des parties prenantes pour arrêter et inverser la perte de la biodiversité marine et côtière de la Méditerranée

46. Plusieurs participants, soulignant l'aspect innovant de ce projet, ont exprimé l'intérêt de leur pays à faire partie du projet.
47. Les participants ont suggéré de placer les activités sous l'égide des objectifs de développement durable et d'encourager la création d'emplois et de ressources économiques. Des activités de renforcement des capacités à tous les niveaux doivent être prévues.
48. La réunion a recommandé de créer un groupe de travail ad hoc pour partager les connaissances et les solutions visant à catalyser les actions de transformation des gouvernements et des parties prenantes, qui pourraient être financées par les pays et les bailleurs de fonds.
49. La réunion a proposé de donner un rôle plus important aux organisations de la société civile en matière de plaidoyer pour promouvoir le changement transformateur.

4.3 Prochaines étapes

50. La réunion a convenu que les participants fourniront leurs commentaires écrits et leurs contributions aux concepts du projet dans un délai d'une semaine après la réunion, afin de permettre au CAR/ASP de finaliser la documentation pour la conférence des bailleurs, qui se tiendra à Paris, en France, le 16 mars 2023.

Point 5 de l'ordre du jour : Questions diverses

51. Aucun autre sujet n'a été abordé.

Point 6 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations

52. La réunion a examiné le projet de conclusions et de recommandations préparé par le Secrétariat, l'a modifié et l'a adopté.
53. Les conclusions et recommandations de la réunion figurent à l'annexe III du présent rapport.

Point 7 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

54. Après l'échange de courtoisie, la réunion a été clôturée le vendredi 24 février 2023, à 17 heures.

Annexe I : Liste des participants

List of Participants
Liste des Participants

REPRESENTATIVES OF THE CONTRACTING PARTIES
REPRÉSENTANTS DES PARTIES CONTRACTANTES

CROATIA / CROATIE	Ms. Jelena UROŠ Senior Expert Advisor Nature Protection Directorate Ministry of Economy and Sustainable Development Zagreb, Croatia E-mail: jelena.uros@mingor.hr
CYPRUS / CHYPRE	M. Giannis IOANNOU Ministry of Agriculture, Rural Development and Environment Nicosia, Cyprus E-mail: GiIoannou@dfmr.moa.gov.cy
EGYPT / ÉGYPTÉ	Mr Mostafa FOUDA Advisor of Ministry of Environment Ministry of Environment of Egypt Nature Conservation Sector Cairo, Egypt E-mail: drfoudamos@gmail.com
FRANCE / FRANCE	Mr. Jean VERMOT Coordonnateur Milieux marins et contentieux européen Point focal des protocoles biodiversité et aires protégées des conventions de Barcelone, Carthagène et Nairobi et du PASBIO Mission Europe et international Direction de l'eau et de la biodiversité/DGALN Ministère de la transition écologique et solidaire Paris La défense, France E-mail: jean.vermot@developpement-durable.gouv.fr
ISRAEL / ISRAËL	Mr. Simon NEMTZOV Head of International Relations Department of Scientific Information Israel Nature and Parks Authority Jerusalem, Israel E-mail: simon@npa.org.il
ITALY / ITALIE	Mr. Leonardo TUNESI Head of the Unit "Marine biodiversity, habitat and species Protection" Department of Marine biodiversity, habitat and species Protection ISPRA - High Institute for Environmental Protection and Research Rome, Italy E-mail: leonardo.tunesi@isprambiente.it
LEBANON / LIBAN	Ms. Lara SAMAHA Head of Department Department of Ecosystems Ministry of Environment Beirut, Lebanon E-mail: l.samaha@moe.gov.lb

MALTA / MALTE	<p>Mr. Luke TABONE Environment Protection Officer Biodiversity & Water Biodiversity and Water Unit Environment and Resources Authority Marsa, Malta T +356 22923681 E-mail: luke.tabone@era.org.mt</p>
MONTENEGRO / MONTÉNÉGRO	<p>Ms. Milena BATAKOVIĆ Senior Advisor Department of monitoring, analyses and reporting Environmental Protection Agency Podgorica, Montenegro E-mail: milena.batakovic@epa.org.me</p>
SLOVENIA / SLOVÉNIE	<p>Ms. Tina CENTRIH GENOV Nature conservation advisor Institute of the Republic of Slovenia for Nature Conservation Regional Unit Piran Izola, Slovenia E-mail: tina.centrih-genov@zrsvn.si</p>
SPAIN / ESPAGNE	<p>Mr. Jorge ALONSO RODRÍGUEZ Head of MPA Unit General Directorate for Biodiversity, Forest and Desertification Ministry for Ecological Transition and Demographic Challenge Madrid, Spain E-mail: jarodrigz@miteco.es</p> <p>Ms. Elvira GARCIA-BELLIDO Head of Marine Protected Species Unit General Directorate for Biodiversity, Forest and Desertification Ministry for Ecological Transition and Demographic Challenge Madrid, Spain E-mail: EMGBellido@miteco.es</p>
TUNISIA / TUNISIE	<p>Ms. Samia BOUFARES Directrice de la Gestion des Écosystèmes Littoraux Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral (APAL) Tunis, Tunisie E-mail : boufaressamia@gmail.com</p>

**REPRESENTATIVES OF NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
REPRÉSENTANTS D'ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES**

WWF World Wide Fund for Nature / Fonds Mondial pour la nature	Ms. Camille LOTH Policy Manager WWF Mediterranean Le Pré-Saint-Gervais, France E-mail: cloth@wwf.fr
ETC-UMA European Topic Center, University of Malaga	Ms. Dania ABDUL MALAK ETC-UMA Director Ed. Ada Byron - Módulo B, 2ª planta A C/Arquitecto Francisco Peñalosa, 18 29071-Malaga, Spain E-mail: danialabdulmalak@uma.es

**UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME - SECRETARIAT TO THE
BARCELONA CONVENTION AND COMPONENTS OF THE MEDITERRANEAN ACTION
PLAN / PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT - SECRÉTARIAT
DE LA CONVENTION DE BARCELONE ET COMPOSANTES DU PLAN D'ACTION POUR LA
MÉDITERRANÉE**

UNEP/MAP / PNUE/PAM United Nations Environment Programme / Coordinating Unit for the Mediterranean Action Plan - Barcelona Convention Secretariat / Programme des Nations Unies pour l'environnement / Unité de Coordination pour le Plan d'Action pour la Méditerranée - Secrétariat de la Convention de Barcelone	M. Gabino Gonzalez Deogracia (online) MAP Deputy Coordinator UNEP/MAP Coordinating Unit Barcelona Convention Secretariat Athens, Greece E-mail: gabino.gonzalezdeogracia@un.org
--	--

SECRETARIAT OF THE MEETING / SECRÉTARIAT DE LA RÉUNION

SPA/RAC Specially Protected Areas Regional Activity Centre / Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées	Specially Protected Areas Regional Activity Centre Boulevard du Leader Yasser Arafat B.P. 337, 1080 Tunis Cedex, Tunisia E-mail: car-asp@spa-rac.org Mr. Khalil ATTIA <u>Director / Directeur</u> E-mail: director@spa-rac.org Ms. Souha EL ASMI Programme Officer (Specially Protected Areas) E-mail: souha.asmi@spa-rac.org Ms. Saba GUELLOUZ Project Officer (Post-2020 SAPBIO / SPAMI Twinning Programme) E-mail: saba.guellouz@spa-rac.org Ms Aida ABDENNADHER Project Assistant - Post-2020 SAPBIO Fundraising Strategy E-mail: aida.abdennadher@spa-rac.org
---	---

	<p>Ms. Lobna BEN NAKHLA Programme Officer - Species E-mail : lobna.bennakhla@spa-rac</p> <p>Ms. Dorra MAAOUI Communication Assistant E-mail: dorra.maaoui@spa-rac.org</p> <p>Ms Naziha BEN MOUSSA Administrative Assistant E-mail : naziha.benmoussa@spa-rac.org</p> <p>Ms Imtinen KEFI Financial Assistant E-mail : imtinen.kefi@spa-rac.org</p> <p><u>Consultants / Consultants</u></p> <p>Mr. Chedly RAIS E-mail: chedly.rais@okianos.org ; chedly.rais@gmail.com</p> <p><u>Interpreters/Interprètes</u></p> <p>Ms. Ruth Carreras E-mail: Ruthcarreras63@gmail.com</p> <p>Ms. Tatiana Salaet E-mail: tatianasalaet@gmail.com</p> <p>Mr. Miguel Jelelaty E-mail: mjelelaty@gmail.com</p> <p>Ms. Natalia Ferrer E-mail: nataliaivo@gmail.com</p>
--	---

Annexe II : Ordre du jour de la réunion

Annexe III : Conclusions et recommandations

Conclusions et Recommandations

Introduction

1. Le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP) du Programme des Nations unies pour l'environnement / le Plan d'action pour la Méditerranée - Secrétariat de la Convention de Barcelone (PNUE/PAM) ont organisé la 9e réunion des correspondants nationaux du Programme d'action stratégique pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles dans la région méditerranéenne (SAPBIO) (ci-après dénommée la " Réunion ") le 24 février 2023 à Barcelone, en Espagne.

Participation

2. Tous les correspondants nationaux du SAPBIO et les organisations partenaires concernées ont été invités à participer ou à désigner leurs représentants.
3. Les Parties contractantes à la Convention de Barcelone suivantes étaient représentées à la réunion : Chypre, Croatie, Egypte, Espagne, France, Israël, Italie, Liban, Malte, Monténégro, Slovénie et Tunisie.
4. Les secrétariats des organisations gouvernementales et non gouvernementales suivantes étaient représentés en tant qu'observateurs : Le Centre thématique européen-Université de Malaga (CTE-UMA) et le Bureau méditerranéen du Fonds mondial pour la nature (WWF Med).
5. Un représentant de l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée - Secrétariat de la Convention de Barcelone (PNUE/PAM) a ouvert la réunion par visioconférence.
6. Le CAR/ASP a assuré le secrétariat de la réunion.

Objectifs de la réunion

7. The Les principaux objectifs de la réunion étaient les suivants
 - Examiner les prochaines étapes de la mise en œuvre aux niveaux national et régional du SAPBIO post-2020.
 - Examiner l'avant-projet de la stratégie de mobilisation des ressources (ci-après dénommée " SMR ").
 - Obtenir l'implication et le soutien des pays dans les projets proposés.

Questions d'organisation

8. La Réunion a convenu que le règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et ses protocoles annexes (UNEP/IG.43/6, Annexe XI), tel qu'amendé par les Parties contractantes (UNEP(OCA)/MED IG.1/5 et UNEP(OCA)/MED IG.3/5), s'appliquerait mutatis mutandis à leurs délibérations.

55. L'assemblée a élu à l'unanimité les membres du bureau suivants:

Président :	M. Jorge Alonso Rodriguez (Espagne),
Vice-présidents :	Mme Jelena Uros (Croatie), Mme Samia Boufares (Tunisie),
Rapporteur:	M. Mostafa Fouda (Egypte)

9. Les participants à la réunion se sont mis d'accord sur les conclusions et recommandations suivantes :

Considérations générales

10. Les participants ont exprimé leur gratitude à l'Espagne qui accueille la réunion.
11. La réunion a noté avec satisfaction le soutien apporté par les organisations membres du Comité consultatif SAPBIO à l'élaboration du projet de SMR, y compris l'harmonisation avec leurs projets et activités planifiés pour leurs projets et activités post-2020, et a encouragé la poursuite de la synergie pour leur mise en œuvre.
12. La Réunion a salué le travail du Secrétariat dans l'élaboration du projet SMR et du portefeuille de projets associé et la coordination du processus connexe, y compris plusieurs réunions et l'intégration des contributions des Parties contractantes et des partenaires concernés.

Point 3 de l'ordre du jour : Mesures prises pour la mise en œuvre du Programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles dans la région méditerranéenne (SAPBIO post-2020) aux niveaux régional et national.

13. La Réunion a recommandé de publier les conclusions des réunions précédentes des Correspondants Nationaux SAPBIO sur le site web du CAR/ASP.
14. Plusieurs pays ont proposé de partager leur expérience, leurs connaissances, leurs capacités techniques et leur assistance en nature avec d'autres pays sur les aspects techniques liés à la conservation, au suivi et à l'évaluation de la biodiversité marine et côtière.
15. La Réunion a souligné l'importance des solutions communes et de la coopération entre les pays, et en particulier les pays voisins, comme opportunité pour appuyer la mise en œuvre des projets régionaux et du SAPBIO post-2020 ; le CAR/ASP pourrait jouer le rôle de facilitateur et de coordinateur entre les Parties contractantes pour de tels aspects transfrontaliers, y compris les aires marines protégées transfrontalières et les aires protégées au-delà des juridictions nationales.
16. Certains pays ont souligné l'importance de la gestion participative, y compris la cogestion, en tant que mécanisme important pour appuyer et accélérer les efforts de conservation, de gestion et de surveillance de la biodiversité marine et côtière.

Point 4 de l'ordre du jour : Examen de l'avant-projet de stratégie de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du SAPBIO post-2020, y compris la stratégie régionale post-2020 pour les aires marines et côtières protégées (AMCP) et les autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCE) en Méditerranée

4.1. Stratégie de mobilisation des ressources

17. La réunion a recommandé de trouver des moyens novateurs de mobilisation des fonds pour financer la conservation de la biodiversité marine et côtière, en utilisant des mécanismes innovants et en suscitant l'intérêt et le soutien de nouvelles catégories de bailleurs de fonds, y compris le secteur privé, les institutions financières, les banques et autres. Dans ce contexte, la réunion a recommandé d'examiner les mécanismes proposés dans le cadre de la CDB (objectif 18 du cadre mondial pour la biodiversité post-2020) et de veiller à ce que la convention de Barcelone joue un rôle dans l'adoption de mécanismes de financement novateurs dans la région, comme la réduction des subventions préjudiciables.

18. La réunion a recommandé que les pays développent leurs mécanismes nationaux de financement durable pour la conservation de la biodiversité marine et côtière, comme moyen d'appuyer et de soutenir leurs efforts de conservation, au-delà des fluctuations qui pourraient se produire au niveau des bailleurs de fonds internationaux.
19. Les participants ont souligné l'importance de détailler autant que possible les concepts des projets afin que les propositions soient plus exhaustives et intéressantes.
20. La réunion a recommandé de prendre en compte les initiatives et projets existants et de s'appuyer sur les projets et initiatives antérieurs du CAR/ASP et d'autres partenaires.

4.2. Portefeuille de projets

Concept du projet 1 : Conserver la biodiversité et promouvoir l'économie bleue ainsi que l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci en Méditerranée par le biais des AMCP et AMCE

21. Plusieurs représentants ont exprimé l'intérêt de leur pays à participer au projet.
22. La réunion a recommandé d'inclure l'aspect relatif à la sensibilisation et à l'implication des secteurs et autres parties prenantes dans les efforts de conservation par zone.
23. Outre l'identification et la reconnaissance des AMCE, la réunion a recommandé leur mise en œuvre en Méditerranée afin de promouvoir la conservation de la biodiversité.
24. La Réunion a recommandé d'ajuster l'aspect relatif à la pêche durable à petite échelle pour inclure les aires marines protégées et/ou les AMCE, en tenant compte des législations nationales et des catégories d'aires marines protégées concernées, l'objectif étant de conserver la biodiversité si la pêche durable à petite échelle et le tourisme durable sont autorisés dans une aire marine protégée et dans les zones relevant des AMCE.
25. La Réunion a recommandé d'ajouter l'aspect lié à la cohérence du réseau aux niveaux sous-régional et régional au-delà de l'appui à fournir pour la création de réseaux nationaux cohérents d'AMP.
26. Les participants ont souligné l'importance des avantages et des services que la biodiversité et les AMP pourraient fournir à d'autres secteurs économiques et ont recommandé de rationaliser le SAPBIO post-2020 dans le cadre des stratégies nationales appropriées.

Concept du projet 2 : Rétablissement des principaux habitats marins et côtiers de la Méditerranée

27. Plusieurs représentants ont exprimé l'intérêt de leur pays à participer au projet.
28. La réunion propose de concevoir des actions concrètes dans le cadre de ce projet sur la base des connaissances existantes, des projets pilotes de rétablissement antérieurs au niveau européen, par exemple, et de l'identification de sites spécifiques gérés où les pressions à l'origine des dommages sont éliminées.

Concept de projet 3 : La conservation des tortues marines dans la région méditerranéenne : Préserver la fonction de l'écosystème et la résilience climatique grâce à l'amélioration des populations de tortues marines en Méditerranée

29. Plusieurs représentants ont exprimé l'intérêt de leur pays à participer au projet.

30. La réunion a recommandé de mettre davantage l'accent sur les activités de protection de l'habitat, la réduction des menaces telles que la pollution sonore et lumineuse, et l'inclusion d'activités plus précises et performantes, notamment en ce qui concerne les effets du changement climatique sur les espèces et la manière de définir les mesures de gestion.
31. Un représentant a proposé d'harmoniser le format du concept de projet avec les autres concepts, et d'inclure des activités sur la tortue à carapace molle *Trionyx triunguis*.

Concept du projet 4 : Catalyser l'action transformatrice des gouvernements et des parties prenantes pour stopper et inverser la perte de biodiversité marine et côtière en Méditerranée

32. Plusieurs participants, soulignant l'aspect innovant de ce projet, ont exprimé l'intérêt de leur pays à faire partie du projet.
33. Les participants ont suggéré de placer les activités sous l'égide des objectifs de développement durable et d'encourager la création d'emplois et de ressources économiques. Des activités de renforcement des capacités à tous les niveaux doivent être prévues.
34. Les participants ont recommandé de créer un groupe de travail ad hoc pour partager les connaissances et les solutions sur l'effet catalyseur des actions de transformation par les gouvernements et les parties prenantes, qui pourraient être financées par les pays et les bailleurs de fonds.
34. La réunion a proposé de donner un rôle plus important aux organisations de la société civile en matière de plaidoyer pour promouvoir le changement transformateur.

4.3. Prochaines étapes

35. La conférence a convenu que les participants fourniraient leurs commentaires par écrit et leurs contributions aux concepts du projet dans un délai d'une semaine suivant la réunion, afin de permettre au CAR/ASP de finaliser la documentation pour la conférence des bailleurs de fonds.